

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2019
À 18 H 30**

Réunion du 12 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

ORDRE DU JOUR

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Arrêté préfectoral n° 39-2019-06-27-007 en date du 27/06/2019 portant règlement du budget principal 2019 et des budgets annexes « Boulangerie », « Local multi-services » et « Photovoltaïque » 2019.
- Vote des trois taxes suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté et à l'arrêté préfectoral n° 39-2019-06-27-007 du 27/06/2019.

En mairie, le 05 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle. FERREIRA DE SOUZA Nicole. MM. BOUCHARD Jean-Louis. AMPRINO Richard. BOUCHER Eric. BOUCHARD Laurent. DUCREUX Philippe. GERRIET Grégory. MARY Georges. VOISIN Jean-Marc.

Absents excusés : MM. MARESCHAL Christophe. (procuration à M. AMPRINO Richard). SUDEIX Franck (procuration à Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole).

Secrétaire de séance : Mme LEPETZ Joëlle.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**01/Arrêté préfectoral n° 39-2019-06-27-007 en date du 27/06/2019 portant règlement du budget principal 2019 et des budgets annexes « Boulangerie », « Local multi-services » et « Photovoltaïque » 2019
DE-01-12-07-19**

- PREND ACTE, de l'arrêté n° 39-2019-06-27-007 du 27 juin 2019 de Monsieur le Préfet du Jura portant règlement du budget principal 2019 et des budgets annexes « Boulangerie », « Local multi-services » et « Photovoltaïque » 2019 de la commune d'ABERGEMENT-LA-RONCE et les rendant exécutoires.

02/Vote des trois taxes communales 2019
DE-02-12-07-19

- ANNULE, à l'unanimité, sa délibération du 17 mai 2019.
- DÉCIDE, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes directes locales suivants :
 - Taxe d'habitation : 2.23 %
 - Foncier bâti : 2.80 %
 - Foncier non bâti : 8.15 %

Séance levée à 19 h 31



Le Maire

Jean-Louis BOUCHARD